

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

OBJET :

Budget Primitif 2019

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. Francis ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles de la Commune. Il est voté par nature avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte. Étant un document prévisionnel, il peut faire l'objet de modifications en cours d'exercice. Les crédits quant à eux sont votés par chapitres.

Il est établi en deux sections, l'une de fonctionnement et l'autre d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ces sections sont ensuite divisées en chapitres et articles.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (*dépenses de personnel, fourniture, entretien des locaux...*).

La section d'investissement, elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Un débat a eu lieu le 8 février 2018 sur les orientations budgétaires générales envisagées pour l'exercice 2019 ; ces orientations ont été traduites dans les budgets ci-annexés dont les équilibres sont les suivants (Détail des programmes d'investissement en annexe):

BUDGET GENERAL
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	19,931,677.00	20,537,350.90
011 - Charges à caractère général	5,267,763.59	5,744,018.53
012 - Charges de personnel	2,130,115.00	2,131,656.00
014 - Atténuations de produits	9,874,030.84	8,391,139.41
65 - Autres charges de gestion courante	2,309,809.57	3,875,142.00
66 - Charges Financières	67,440.00	62,000.00
67 - Charges Exceptionnelles	31,500.00	38,394.96
Opérations d'ordre	251,018.00	295,000.00
Total Recettes	19,918,777.00	20,537,350.90
013 - Atténuations de charges	12,900.00	1,500.00
70 - Produits des services	636,677.00	772,932.75
73 - Impôts et taxes	13,832,317.00	14,340,583.00
74 - Dotations et participations	5,237,683.00	5,221,283.15
75 - Autres produits de gestion courante	160,981.00	161,377.00
Opérations d'ordre	51,119.00	39,675.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET GENERAL
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	1,498,987.50	4,056,882.69
20-204-21-23 - Dépenses d'équipement	1,201,564.50	3,800,773.69
16 - Remboursement dette en capital	129,780.00	132,900.00
45 - Opérations pour compte de tiers	96,524.00	43,534.00
Opérations d'ordre	71,119.00	79,675.00
Total Recettes	1,498,987.50	4,056,882.69
13 - Subventions d'investissement	93,197.50	1,899,917.73
10- FCTVA	165,000.00	520,270.00
16 - Emprunt	800,000.00	1,300,000.00
45 - Opérations pour compte de tiers	169,772.00	1,694.96
Opérations d'ordre	271,018.00	335,000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	2,795,070.00	3,186,387.04
011 - Charges à caractère général	910,320.00	1,011,218.61
012 - Charges de Personnel	500,700.00	599,980.00
014- Atténuation de produits	9,000.00	18,800.00
65- Autres charges de gestion courante	0.00	20.00
66 - Charges Financières	185,100.00	164,000.00
67 - Charges Exceptionnelles	1,500.00	100,599.43
023 - Virement à la section d'investissement	407,350.00	321,769.00
Opérations d'ordre	781,100.00	970,000.00
Total Recettes	2,795,070.00	3,186,387.04
70 - Vente de Produits	2,266,000.00	2,446,090.00
74 - Subventions d'exploitation	265,393.00	286,800.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	20.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	154,010.04
Opérations d'ordre	263,677.00	299,467.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	1,222,337.17	1,320,769.00
20-21-23 Dépenses d'équipement, acquisitions, travaux	518,460.17	592,302.00
16 - Remboursement dette en capital	440,200.00	400,000.00
Opérations d'ordre	263,677.00	328,467.00
Total Recettes	1,222,337.17	1,320,769.00
13 - Subventions	26,387.17	0.00
10 - FCTVA	7,500.00	0.00
021- Virement de la section de fonctionnement	407,350.00	321,769.00
Opérations d'ordre	781,100.00	999,000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU
EXERCICE 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	50,369.00	131,000.00
011 - Charges à caractère général	24,949.00	93,946.18
66 - Charges Financières	4,420.00	4,000.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	6,453.82
Opérations d'ordre	21,000.00	26,600.00
Total Recettes	50,369.00	131,000.00
70 - Vente de Produits	37,810.00	120,500.00
Opérations d'ordre	12,559.00	10,500.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE L'EAU
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	131,140.20	51,113.82
20- 21- 23 - Dépenses d'équipement, acquisitions, travaux	102,721.20	24,213.82
16 - Remboursement dette en capital	15,860.00	16,400.00
Opérations d'ordre	12,559.00	10,500.00
Total Recettes	131,140.20	51,113.82
13 - Subventions	64,140.20	0.00
10 - FCTVA	46,000.00	18,060.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	6,453.82
Opérations d'ordre	21,000.00	26,600.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	4,443,995.00	4,672,674.00
011 - Charges à caractère général	2,522,620.00	2,758,574.00
012 - Charges de personnel	1,595,335.00	1,573,580.00
014 - Atténuations de produits	1,000.00	1,000.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	20.00
66 - Charges Financières	22,600.00	20,600.00
67 - Charges Exceptionnelles	22,440.00	13,900.00
Opérations d'ordre	280,000.00	305,000.00
Total Recettes	4,443,995.00	4,672,674.00
013 - Atténuations de charges	15,000.00	5,000.00
70 - Produits des services	15,225.00	15,560.00
73 - Impôts et taxes	1,850,000.00	1,900,000.00
74 - Dotations et participations	1,292,601.00	2,640,294.00
75 - Autres produits de gestion courante	0.00	20.00
77 - Produits exceptionnels	1,253,944.00	81,800.00
Opérations d'ordre	17,225.00	30,000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	707,670.00	338,000.00
20-21-23 - Dépenses d'équipement	618,345.00	231,000.00
16-Remboursement dette en capital	72,100.00	74,000.00
Opérations d'ordre	17,225.00	33,000.00
Total Recettes	707,670.00	338,000.00
13 - Subventions d'investissement	266,650.00	0.00
10- FCTVA	161,020.00	30,000.00
Opérations d'ordre	280,000.00	308,000.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT LES FAUVINS
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	450,000.00	255,200.00
011 - Charges à caractère général	170,000.00	127,600.00
Opérations d'ordre	280,000.00	127,600.00
Total Recettes	450,000.00	255,200.00
70 - Produits des services	170,000.00	127,600.00
Opérations d'ordre	280,000.00	127,600.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT LES FAUVINS
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	280,000.00	127,600.00
Opérations d'ordre	280,000.00	127,600.00
Total Recettes	280,000.00	127,600.00
Opérations d'ordre	280,000.00	127,600.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	2,724,995.00	1,887,235.00
011 - Charges à caractère général	904,995.00	966,735.00
Opérations d'ordre	1,820,000.00	920,500.00
Total Recettes	2,724,995.00	1,887,235.00
70 - Produits des services	904,995.00	966,735.00
Opérations d'ordre	1,820,000.00	920,500.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LACHAUP
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	1,820,000.00	920,500.00
Opérations d'ordre	1,820,000.00	920,500.00
Total Recettes	1,820,000.00	920,500.00
Opérations d'ordre	1,820,000.00	920,500.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	289,790.00	163,532.00
011 - Charges à caractère général	49,790.00	82,500.00
Opérations d'ordre	240,000.00	81,032.00
Total Recettes	289,790.00	163,532.00
70 - Produits des services	49,790.00	82,500.00
Opérations d'ordre	240,000.00	81,032.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE MICROPOLIS
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	240,000.00	81,032.00
Opérations d'ordre	240,000.00	81,032.00
Total Recettes	240,000.00	81,032.00
Opérations d'ordre	240,000.00	81,032.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	3,882,589.94	947,875.00
011 - Charges à caractère général	1,268,489.94	300,000.00
66 - Charges Financières	25,900.00	25,000.00
023 - Virement à la section d'investissement	21,400.00	22,400.00
Opérations d'ordre	2,566,800.00	600,475.00
Total Recettes	3,882,589.94	947,875.00
70 - Produits des services	815,789.94	347,400.00
Opérations d'ordre	3,066,800.00	600,475.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE GANDIERE
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	3,061,400.00	597,875.00
16 - Remboursement d'emprunt	21,400.00	22,400.00
Opérations d'ordre	3,040,000.00	575,475.00
Total Recettes	2,561,400.00	597,875.00
16 - Emprunt	500,000.00	0.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	21,400.00	22,400.00
Opérations d'ordre	2,540,000.00	575,475.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME
EXERCICE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	655,500.00	405,560.00
011 - Charges à caractère général	368,500.00	196,080.00
66 - Charges Financières	2,400.00	2,200.00
023 - Virement à la section d'investissement	2,300.00	2,300.00
Opérations d'ordre	282,300.00	204,980.00
Total Recettes	655,500.00	405,560.00
70 - Produits des services	373,200.00	200,580.00
Opérations d'ordre	282,300.00	204,980.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DE LA BEAUME
SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2018	BP 2019
Total Dépenses	282,300.00	205,080.00
16 - Remboursement d'emprunt	2,300.00	2,300.00
Opérations d'ordre	280,000.00	202,780.00
Total Recettes	282,300.00	205,080.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	2,300.00	2,300.00
Opérations d'ordre	280,000.00	202,780.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2313-2 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Sur avis favorable de la Commission du Développement Economique, Finances, Ressources Humaines réunie le 7 mars 2019, je vous propose :

Article unique : d'approuver le budget primitif 2019 ci-annexé pour le budget général et les budgets annexes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 1

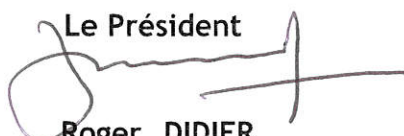
M. Joël REYNIER

Sauf en ce qui concerne le budget annexe de la zone d'aménagement de Gandière pour lequel le vote est le suivant :

- POUR : 48

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG, M. Roger GRIMAUD, M. Joël REYNIER

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019
Affiché ou publié le : 25 MARS 2019